

Des problèmes avec le syndic de notre immeuble

Par LE VERT, le 05/01/2016 à 20:51

Bonjour,

Je suis actuellement confronté à différents problèmes avec le syndic de notre copropriété .Je voudrais avoir les avis des experts sur ces problèmes .

N°1:l'assemblée générale de notre copropriété prévue pour 9 mars a été reportée, en raison du mauvais temps, par le syndic le 31 mars.

Cependant ,le syndic a prélevé dans le compte de la copropriété une somme de 249.50 € considérant l'assemblée du 31 mars comme une assemblée supplémentaire N'y a t-il pas de la part du syndic un abus de confiance ?

N°2:notre copropriété a mandaté un bureau d'études pour faire :

un diagnostic technique de notre immeuble ,de faire des préconisations pour la remise en bon état de notre immeuble et de procéder à un appel d'offres auprès des entreprises .

Trois entreprises ont participé à l'appel d'offres .Chacune

a proposé un montant pour des travaux de base et un montant pour des travaux de base plus des options .

L'entreprise , classée N°1 par le bureau d'études , propose un montant de près de 35 000 € pour les travaux de base .

La copropriété a déjà fait approvisionner une somme de plus de 40 000€ pour faire les travaux .Ce qui est suffisant pour faire les travaux de base .

Par contre le syndic a fait encore voter lors de la dernière assemblée une somme de 20 000 € au titre de provision pour travaux.Est-il au service de la copropriété

ou à son propre service lorsqu'on sait qu'il touche un pourcentage sur le montant hors taxes des travaux ?Que dois-je faire dans ce cas là ?

N°3:il n'a pas encore mis en place un plan pluriannuel des travaux sachant qu'un plan est

obligatoire dès lors que la provision pour travaux dépasse le budget prévisionnel qui est de 5 000 € .

Dans l'attente des réponses .Merci par avance .